

241017



METROPOLE de LYON

02 FEV. 2024

Courrier Entrée / MR

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA METROPOLE
DIRECTION GENERALE
20 RUE DU LAC
CS 33569
69505 LYON CEDEX 03

**Pôle Territoires,
Environnement et Société**

Equipe Foncier Urbanisme

La Tour de Salvagny, le 19 janvier 2024

Dossier suivi par :
Tiphaine GOMBAULT
06 71 07 62 38

tiphaine.gombault@rhone.chambagri.fr

Objet : Mise en compatibilité du PLU-H dans le cadre du projet de renouvellement urbain des anciennes Halles Nexans

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H au niveau de la Commune de LYON 7^{ème} arrondissement que vous avez engagée. Nous vous en remercions.

Cette mise en compatibilité concerne un projet de renouvellement urbain sur le site des anciennes Halles Nexans (parcelles BN n°83, BN n°175 et BN n°177).

Après étude du dossier, il apparait que les différents éléments n'ont pas d'impact sur le territoire agricole. Ainsi, nous n'avons pas de remarques particulières les concernant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pascal GIRIN

Président de la Chambre d'agriculture du Rhône



Siège social

Chambre d'agriculture du Rhône
18, avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 186 910 014 00031

APE 9411Z

www.rhone.chambre-agriculture.fr